

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 octobre 2017

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, JACQUIN André, Mmes VANDAELE Valérie, JAOUAD Marie-Christine, MARQUAND Catherine, SCHWARTZ Estelle, MM. DRUI Philippe, GANGLOFF Claude, SAUVEGET Nicolas, WILSIUS Régis.

Absents : Mme WIESEN Sandra a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille.

M. POSSELT Henri a donné procuration à M. JACQUIN André.

Mme GRASSWILL Geneviève a donné procuration à M. LEONARD Vincent.

Mme DRUI Anne a donné procuration à Mme VANDAELE Valérie

La séance débute à 20 heures 06. Le compte rendu de la réunion du 29 septembre 2017 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Vincent LEONARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire demande l'inscription de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour : Commémoration du 11 Novembre et Organisation de la manifestation en l'honneur des personnes de plus de 65 ans.

Le conseil municipal accepte l'inscription de ces 2 points supplémentaires à l'ordre du jour.

126-2017 Commémoration du 11 Novembre 2017 : Le maire précise que la messe pour la communauté de paroisses Ste Cécile au Pays des Lacs se déroulera le 11 Novembre 2017 à 9 heures à LOUPERSHOUSE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide d'organiser un dépôt de gerbe au Monument aux Morts à 11 heures, suivi d'un vin d'honneur. Le préau couvert des écoles sera utilisé à cette occasion. Une invitation sera faite aux habitants via l'Information aux Habitants.

La participation des écoles, avec notamment la lecture du message du Ministre délégué aux anciens combattants, restera à définir. Ce point devra être confirmé lors de la prochaine réunion du conseil d'école, prévue le 10 novembre prochain.

La commission culture et sports est chargée de l'organisation de cette manifestation.

127-2017 Organisation de la manifestation en l'honneur des personnes de plus de 65 ans :

Le maire présente au conseil municipal les différentes possibilités d'animation pour le repas en l'honneur des personnes de plus de 65 ans. Cette réception aura lieu dimanche 26 novembre 2017 à la salle A.J.L.C, à partir de 11h 30.

Les personnes invitées par la municipalité seront : les personnes de plus de 65 ans qui résident dans la commune, les personnes handicapées quelques soient leur âge, les conseillers municipaux et leurs conjoints, l'animateur de la journée, le prêtre desservant la paroisse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide :

- de fixer la participation des personnes non invitées, qui accompagneraient une personne invitée par la municipalité, à **22 €**
- d'autoriser l'accompagnement des personnes handicapées par une personne de leur choix au tarif ci-dessus,
- de verser une subvention de **30 €** par association pour les associations qui participeront à l'animation de la journée.
- de verser une subvention de **180 €** au Conseil de fabrique pour le remboursement des frais relatifs à l'animation musicale de la journée.

128-2017 D.P.U : Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner relative à une parcelle bâtie cadastrée :

- ° section 35 parcelle n° 209(B)/194 « 1A, rue des Fleurs » de 0,24 ares
- ° section 35 parcelle n° 209(A)/194 « 1A, rue des Fleurs » de 6,35 ares

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de cette parcelle.

129-2017 Subventions aux associations – Animations Jeunes 2017 : Le maire présente au conseil municipal le détail des remboursements des frais et des heures d'animation des activités envers les jeunes de 6 à 11 ans, entrepris en 2017, qui sont à mettre en œuvre ; les participations des jeunes directement versées aux associations ont déjà été intégrées. Ce détail est le suivant, hors décompte du Cyclo-club :

° Scrap en scène :	109,35 € dont 45 € pour 9 heures d'activité.
° Passionnés de la Raquette :	20,96 €
° Epicuriens :	2,00 €
° Loisir et Amitiés :	191,68 € dont 20 € pour 4 heures d'activité.
° Carpe Passion 57 :	40,19 € dont 20 € pour 4 heures d'activité.

La décision est prise à l'unanimité des conseillers présents moins deux voix. Mme Valérie VANDAELE et M. Claude GANGLOFF ne participant pas au vote.

130-2017 Demande de location d'un logement communal : Le maire informe le conseil municipal de sa visite récente de l'immeuble sis 18, rue Nationale. Il précise les modalités de son entretien avec Madame Cassandra GRASSWILL, candidate à cette location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de mettre en location, au profit de Madame Cassandra GRASSWILL, l'appartement situé au 2^{ème} étage, côté nord, de l'immeuble communal sis 18, rue Nationale à hauteur de **350 €** de location mensuelle, auxquels de rajoutent **100 €** d'avance de charges. La location débute au **1^{er} novembre 2017**.

La caution est fixée à **350 €** Le montant de la location sera réactualisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des loyers.

Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire et notamment le bail correspondant.

131-2017 Devis alevinage : Le maire présente au conseil municipal différents devis sollicités auprès de pisciculteurs en vue de la mise en œuvre d'un alevinage pour la fin de l'année. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, retient la proposition de la pisciculture du Kuhweg pour un montant de 2.000 € H.T soit **2.110 € T.T.C**.

132-2017 Devis pour les dossiers DTA de différents bâtiments communaux : Le maire présente au conseil municipal les différents devis sollicités auprès de sociétés spécialisées dans l'élaboration des dossiers technique amiante à réaliser pour l'ensemble des bâtiments communaux concernés, y compris les logements communaux avec des parties communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, retient la proposition de la société LAMBERT & Associés pour un montant de 1.850 € H.T soit **2.220 € T.T.C** Les dossiers seront réalisés prochainement avec une priorité pour les bâtiments des écoles.

Le conseil municipal retient également la proposition de la société LAMBERT & Associés d'un montant de 700 € H.T soit **840 € T.T.C** pour la réalisation d'un diagnostic de repérage des matériaux amiante avant travaux de rénovation de la mairie.

133-2017 Evolution de l'indice de fermage des baux ruraux : Le maire rappelle au conseil municipal que le loyer des baux est actualisé chaque année selon la variation de l'indice de fermage. Ce même taux de fermage est appliqué pour tous les autres terrains loués et dont le bail est en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les montants des baux pour l'année 2017 en fonction de la variation de l'indice de fermage, soit une variation de **- 3,02 %**. La décision est prise à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

134-2017 Dons et droits de place de l'enduro pêche de Carpe Passion 57 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte deux chèques de **40 €** en guise de paiement pour des matériels communaux obsolètes, ainsi qu'un chèque de **240 €** pour le droit de place de 6 équipes lors de l'enduro de pêche de 96 heures de Carpe Passion 57.

135-2017 Honoriaires notariés pour l'acquisition des terrains de l'AFAFAF : Le maire rappelle l'historique de ce dossier dont notamment les divers échanges avec le Juge du Livre Foncier. Il précise que le paiement du solde d'un montant de 23.687 € a été finalement mandaté à Maître PAX, notaire chargée de la transaction, en date du 10 octobre 2017. Les actes de vente de l'AFAFAF ainsi que les frais de l'acte ont été transmis à la commune et représentent un montant de **1.531,41 €**. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte les honoraires et charge le maire de procéder au mandatement correspondant.

136-2017 Subvention à l'école élémentaire : Le maire rappelle la délibération du 29 septembre 2017 relative à la convention P.E.A.C avec l'Education Nationale. Il précise que le montant de la subvention prévue au final sera de **100 €**. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide le montant de cette subvention qui sera versée au compte de la coopérative scolaire de l'école élémentaire.

137-2017 Remboursement de frais de téléphonie par ALERT 57 : Le maire précise le détail de la participation aux charges sur les factures ORANGE de septembre 2017 à octobre 2017 pour ALERT 57. Ce détail leur sera transmis par courrier séparé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers municipaux, valide le montant total à recouvrer d'un montant de **87,30 €** pour les factures de frais téléphoniques pour la période concernée.

Un point sera fait avec les responsables d'ALERT 57 quant à la pertinence de maintenir le contrat de téléphonie actuel en vigueur eu égard aux dernières consommations enregistrées.

La décision est prise à l'unanimité des conseillers présents.

138-2017 Jugement du T.A pour le dossier sécheresse - Recours : Le maire informe le conseil municipal de la décision rendu par le Tribunal Administratif de STRASBOURG en date du 04 octobre 2017 sur le recours sécheresse déposé en date du 13 avril 2017.

Il précise que le T.A n'a pas accepté de transmettre la demande de Maître IOCHUM portant sur la question prioritaire de constitutionnalité soulevée les communes requérantes au Conseil d'Etat. La procédure sur le fond sera statuée début 2018.

Le maire rend compte de son entretien téléphonique avec Maître IOCHUM sur les démarches en cours. Le conseil municipal prend acte.

Divers et communication : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- M. Claude GANGLOFF soulève la problématique des boulettes chimiques utilisées lors des parties de pêche de type enduro. Un courrier sera adressé à l'association de CARPE PASSION 57 pour les sensibiliser à cette remarque.
- Le maire rappelle le courrier adressé aux exploitants agricoles de la localité quant au remarques de riverains lors de passages rue Saint-Jean et rue de l'Etang d'engins agricoles. Il fait lecture de la réponse des intéressés et de sa réponse. Dossier à suivre.
- Demande adressée aux exploitants agricoles de la localité pour connaître la situation actuelle de la mise aux normes de leurs bâtiments agricoles.
- Courrier à M. Michel SCHARFF pour les résultats des travaux de plantations effectués suite à l'abattage d'arbres et de haies qui étaient à préserver dans le cadre de l'aménagement foncier et des actions futures envisagées.

- Réunion du CME à prévoir prochainement avec l'installation du CME, élection du maire et des adjoints.
- Lecture de la correspondance de Mme Cathy BALLE, boulangerie « Aux 4 épis », relative à l'approvisionnement des brioches auprès de l'AFAEI et information d'éléments succincts de la réponse apportée par le maire.
- Réalisation de la plateforme béton à la décharge de déchets verts et du nivellation de l'ensemble du site. Conditions d'ouverture à compter de mi-novembre jusqu'à fin novembre sous surveillance. Les modalités seront transmises aux habitants.
- Information sur les conclusions du Tribunal Administratif de STRASBOURG en date du 05 octobre 2017 dans le cadre de la requête de M. Pierre BROUDER. Une délibération sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal pour les suites à donner, dont notamment la possibilité d'un recours auprès de la Cour Administrative d'Appel de NANCY.
- Inspection du village par la commission Hygiène et sécurité, samedi 28 octobre 2017 à partir de 14 heures.
- Courrier du DASEN quant à la résiliation de la convention relative au PEdT et donc de la suppression de l'aide annuelle de 90 €/élève.
- Relève des compteurs par ENEDIS du 22/11/2017 au 24/11/2017. Une information aux habitants sera faite.
- Spectacle pour les séniors de plus de 65 ans au W de Woustviller organisé par la CASC. Modalités seront définies via une information aux habitants. Nombre de places limité par commune.
- Subvention de la CASC aux sections de JSP : environ **720 €** pour le C.I de Saint-Jean Rohrbach.
- Réunion de lancement des travaux de la fibre pour la plaque de Puttelange aux Lacs : le 02 novembre 2017 à 18h30 à la C.A.S.C.
- Edition du Pays d'Albe : La Montage de Sarralbe au fil des siècles.

La séance est levée à 22 heures 30.

Publié le 30 octobre 2017.

Le maire

Cyrille FETIQUE

M. FETIQUE Cyrille	M. LEONARD Vincent	Mme VANDAELE Valérie	M. JACQUIN André
M. DRUI Philippe	M. GANGLOFF Claude	Mme JAOUAD Marie-Christine	Mme MARQUAND Catherine
	Mme SCHWARTZ Estelle	M. SAUVEGET Nicolas	M. WILSIUS Régis